



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



**Direction
Départementale
de l'Équipement
Haute-Garonne**
**Service Eau
et Environnement**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DU BASSIN DE LA SAUSSE

**Commune de LAVALETTE
NOTE DE PRESENTATION**



HYDRETUDES

Ingénierie de l'eau

Siège social

815, route Champ Farçon
74370 ARGONAY

Tel : 04.50.27.17.26

Fax : 04.50.27.25.64

Email : contact@hydretudes.com

P.P.R. approuvé

Le : 21 JUIN 2004

Agence Toulouse

20, Boulevard de Thibaud
31100 TOULOUSE

Tel : 05.62.140.743

Fax : 05.62.140.895

E-mail : hydretud31@wanadoo.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	3
1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2. L'ACCESSIBILITE	3
3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	3
3.1. L'occupation du sol	3
3.2. La démographie	3
4. LE MILIEU NATUREL	3
4.1. Les données climatiques	3
4.2. Le contexte géologique	4
4.3. Le réseau hydrographique	5
DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS	6
1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE	6
2. LES CRUES HISTORIQUES	6
RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS	7
1. DEFINITION DE L'ALEA	7
2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS	7
2.1. Choix de la crue de référence	7
2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation	7
3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA	7
ENJEUX COMMUNAUX	9
1. METHODOLOGIE EMPLOYEE	9
2. LES ENJEUX REPERTORIES	9
3. LES PROJETS FUTURS	9

CONTEXTE GENERAL

1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de LVALETTE se situe à moins de 20 kilomètres à l'Est de TOULOUSE ; elle s'étend sur 1375 ha et se trouve entourée par les communes suivantes :

- Saint-Marcel-Paulel et Gragnague au Nord,
- Beaupuy et Mondouzil à l'Est,
- Mons et Dremil-Lafage au Sud,
- Gauré et Saint-Pierre à l'Ouest,

2. L'ACCESSIBILITE

La commune de LVALETTE est accessible par le Nord depuis la départementale N°112 Toulouse – Lavar (Département du Tarn) qui traverse la commune, puis par les départementales N°57 (du Nord au Sud) et N°59 au sud de la commune. La RD66 longe la frontière sud de la commune.

3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

3.1. L'occupation du sol

La commune de LVALETTE est avant tout une commune de type rural et agricole. Les 1375 hectares du territoire communal comptent environ 11% de forêts ou formations boisées assimilées. La majeure partie du territoire communal est occupée par des terres agricoles (environ 81%).

Le village ancien de LVALETTE est situé au centre du territoire communal. Les zones urbanisées sont de différente nature : l'habitat continu du village ancien, plusieurs zones récentes d'habitat pavillonnaire groupé (Bordeblanche, Pas Gascoü, Le Pugeron, Las Postes, Lasserres), ainsi que de l'habitat dispersé, essentiellement lié aux exploitations agricoles.

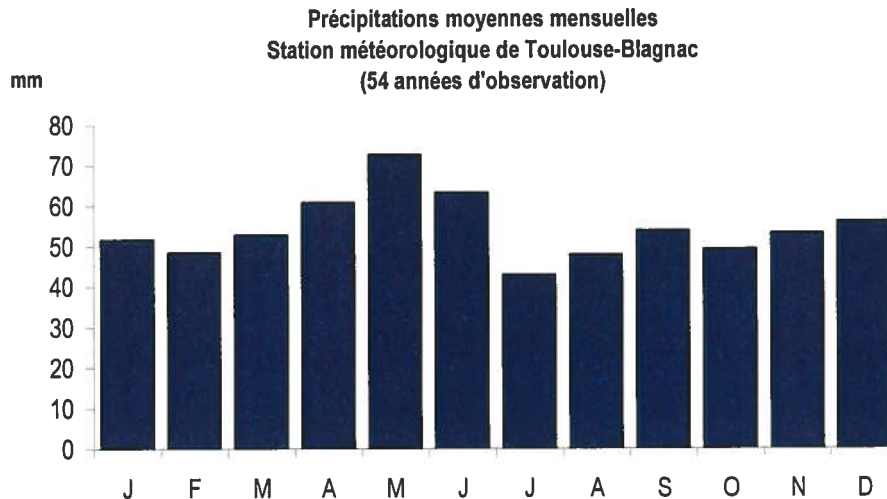
3.2. La démographie

Au dernier recensement de 1999, la commune de LVALETTE comptait 603 habitants, soit une densité de 44 hab./km². On note un accroissement significatif de la population depuis les années 1975. La commune ne souhaite pas accroître son rythme de développement pour les prochaines années. Son objectif est de garder un développement mesuré de la croissance de la commune tout en conservant un caractère rural affirmé.

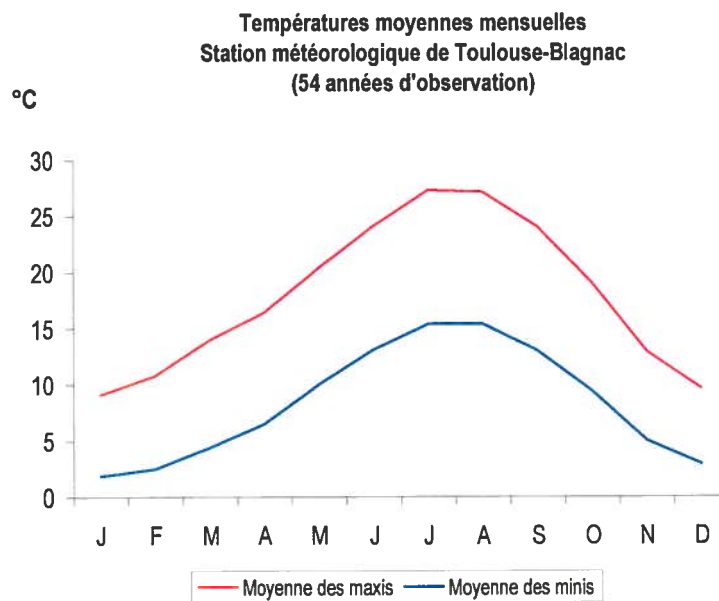
4. LE MILIEU NATUREL

4.1. Les données climatiques

La région toulousaine jouit d'un climat tempéré subissant les influences océaniques et méditerranéennes. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 600 et 650 mm.



Globalement sur l'ensemble de l'année, les moyennes mensuelles des précipitations sont homogènes. Le mois le plus sec correspond au mois de juillet et le mois le plus humide étant mai. En hiver, les précipitations liées aux perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne épousent le relief. Alors que l'été, les pluies sont en grande partie liées à des systèmes orageux. Les températures sont basses en automnes et en hiver, liées aux brouillards et nuages bas tenaces. Elles s'élèvent rapidement au printemps.



4.2. Le contexte géologique

La commune de LVALETTE se situe dans le Lauragais toulousain, zone de coteaux molassiques stampiens de faible altitude aux fonds de vallées couvert d'alluvions de composition pétrographique assez homogène.

Ce limon d'inondation à éléments fins (1 à 2 m d'épaisseur), parfois décalcifié, mais le plus souvent un peu calcaire, repose directement sur la molasse ou la marne du substratum.

Au sommet des plateaux, sur les replats et les pentes douces, la molasse s'est décomposée sur place pour donner une formation brune argilo-limoneuse. Les versants sont recouverts de colluvions argilo-limoneux, produits de solifluxion.

4.3. Le réseau hydrographique

La commune est traversée par la Sausse d'Est en Ouest. Elle collecte les eaux des ruisseaux descendant des coteaux, les ruisseaux de la Treille et d'Enmaux, le ruisseau de la Gaboutière, le ruisseau de Belaval, le ruisseau de Brugis et le ruisseau des Fontaines, les ruisseaux du Pas Gascou, de Corouat, de Barthètes, de Ferrier et de l'Albarel.

L'imperméabilité des sols molassiques et les pentes font affluer rapidement aux cours d'eau les eaux météoriques à l'occasion d'orages violents.

DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS

1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE

La commune de LVALETTE présente un seul type de phénomène naturel connu à ce jour : l'inondation.

2. LES CRUES HISTORIQUES

Il est très difficile de trouver des éléments précis sur les crues de la Sausse à LVALETTE. En effet, de part sa situation très en retrait de la zone urbanisée, la mémoire collective n'a pas retenu d'événements significatifs.

On peut tout de même noter de fréquents débordements de la Sausse au niveau des terrains agricoles et d'une peupleraie en amont de la D59a.

En ce qui concerne le ruisseau du Courounat, des débordements significatifs ont été répertoriés en 1984 sur la D59a. Des travaux ont été réalisés depuis.

D'après la liste des arrêtés de catastrophes naturels, il est possible de se remémorer les événements de ces dernières années qui se sont déroulés sur la commune de Lavalette :

Intitulé du phénomène naturel	Date début	Date fin	Date arrêté
Inondations et coulées de boue	11/09/1991	13/09/1991	20/10/1992
	22/09/1993	26/09/1993	05/01/1994
	23/12/1993	25/12/1993	27/05/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

RECELEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS

1. DEFINITION DE L'ALEA

Un aléa est un phénomène naturel potentiel pouvant affecter un secteur donné. La cartographie des aléas est donc le fruit d'une démarche prospective, et décrit sur le territoire communal les différents aléas pouvant affecter la commune sur fond cadastral au 1/5 000 e. Elle tend à faire abstraction des enjeux (personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés) et se concentre sur le phénomène naturel en lui-même.

En terme d'inondation, l'aléa est défini comme la probabilité d'occurrence d'un phénomène d'intensité donnée. La probabilité d'occurrence est facile à cerner pour les inondations en identifiant la période de retour de l'événement : la crue retenue comme crue de référence constitue alors l'aléa de référence.

Les cartes des zones inondables permettent de localiser les phénomènes liés aux crues sur les territoires communaux. Par contre, ces documents ne quantifient pas la menace que fait peser les écoulements sur ces terrains. En effet, la notion de danger sera différente selon que le terrain se situe sous 10 centimètres ou 2 mètres d'eau. C'est pour cela que la notion de classe d'aléa a été introduite ; en fonction des intensités associées aux paramètres physiques de la crue de référence (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement), des niveaux d'aléas sont distingués.

2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS

Sur la commune de LVALETTE, l'aléa inondation caractérise les phénomènes de débordements de la Sausse qui correspondent à une probabilité d'apparition.

2.1. Choix de la crue de référence

La référence pour l'élaboration des PPR est la crue historique ou à défaut la crue centennale. Dans le cas présent, le manque de données historiques et/ou les profondes modifications anthropiques subies par les cours d'eau les dernières décennies ont conduit à étudier plus particulièrement la crue centennale.

Sur la commune de LVALETTE, la crue centennale est représentative des plus hautes eaux connues.

2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation

Hauteur Vitesse	H < 0,5 m	0,5 < H < 1 m	H ≥ 1 m
V < 0,20 m/s	Faible	Modéré	Fort
0,20 < V < 0.50 m/s	Modéré	Modéré	Fort
V > 0.50m/s	Fort	Fort	Fort

3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA

La description des zones d'aléas porte d'une part sur les conclusions des diverses études hydrauliques et d'autre part sur l'analyse de terrain et les données des crues historiques.

Localisation	Degré d'aléa	Description	Occupation du sol
Lieu-dit « LA RIVIERE »	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Ce secteur ne concerne que la rive droite de la Sausse sur le territoire communal. De nombreux débordements se produisent sur cette rive du fait de la mise en charge de l'ouvrage de la RD57. Le remblai routier induit un stockage important avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m mais des vitesses très faibles (voire nulles). Ce secteur, très souvent submergé par les crues de la Sausse est en aléa fort à modéré.	Terres agricoles
Lieu-dit « LA SAUSSE »	<u>Faible</u> à <u>Modéré</u>	Importants débordements en rive droite de la Sausse au niveau des champs riverains de la rivière inondés sous moins de 1 m d'eau jusqu'au pied des « coteaux du Village ».	Terres agricoles
Lieu-dit « BORDE BASSE »	<u>Modéré</u> à <u>Fort</u>	A l'amont du pont de Borde Basse, d'importants débordements s'opèrent de part et d'autre du lit mineur. Le remblai du chemin communal barre les eaux de la Sausse induisant des hauteurs d'eau localement supérieures à 1 m dans les champs riverains de la rivière (aléa fort). L'ouvrage de traversée du chemin communal d'accès aux habitations de Borde Basse n'est pas en charge mais une lame d'eau de 20 à 30 cm submerge la chaussée en rive gauche jusqu'à la D59, avec des vitesses localement fortes (aléa fort). La voirie en rive droite est hors d'eau.	Terres agricoles, RD59, chemin rural
Du pont « BORDE BASSE » au lieu-dit « RIVIERE »	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Les débordements ayant pris naissance en rive gauche en amont du pont continuent à se propager dans les champs situés en fond de vallée. D'autres débordements se produisent également en rive droite avec une extension de la zone inondable sur toute la largeur de la plaine alluviale de la Sausse (jusqu'en pied des coteaux). Ces débordements ne peuvent revenir au lit mineur de la Sausse du fait des endiguements avant le pont de la D59e.	Terres agricoles
Lieu-dit « LES COSTES »	<u>Modéré</u> à <u>Fort</u>	L'ouvrage de traversée de la RD59e (accès au lieu-dit « Les Costes ») est en charge et la chaussée submergée en rive gauche. Cette mise en charge provoque par contrôle aval des écoulements, d'importants débordements en rive droite sur la peupleraie des Costes (par ailleurs souvent inondée par les débordements de la Sausse) avec des hauteurs de submersion localement supérieures à 1m.	Peupleraie, RD59e

ENJEUX COMMUNAUX

1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La notion d'enjeu est une notion liée exclusivement à l'occupation du sol actuelle et projetée et à sa tolérance ou non aux inondations. Elle recouvre l'ensemble des dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols et des phénomènes naturels. Ces dommages correspondent aux dégâts causés aux bâtiments ou aux infrastructures, aux conséquences économiques et, éventuellement, aux préjudices causés aux personnes.

L'analyse des enjeux et de la vulnérabilité est basée en grande partie sur les reconnaissances de terrain effectuées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des aléas. Une analyse des documents d'urbanisme des communes (POS, PLU, ...) croisée aux éléments de terrain a permis de définir les zones à enjeux plus ou moins fort du point de vue économique mais également humain. Enfin, des rencontres avec les élus en charge de l'urbanisme ont permis de soulever les incertitudes et d'intégrer les projets d'urbanisation des communes.

Les enjeux communaux ont fait l'objet d'une appréciation qualitative portant sur les modes d'occupation et d'utilisation du territoire dans la zone inondable : habitat, équipements sensibles, activités économiques, équipements publics. Cette analyse a conduit à une représentation cartographique spécifique distinguant les centres urbains et leur extension proche d'une part et les zones non ou peu urbanisées d'autre part.

Par **centres urbains**, il faut entendre les centres anciens, les centre-villes où il ne reste pratiquement plus de terrains disponibles en dehors de quelques « dents creuses » et où les seules possibilités d'évolution sont les agrandissements, les aménagements, les rénovations et les réhabilitations dont la gestion constitue un enjeu particulier. Ils sont définis en fonctions de quatre critères qui sont : leur histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services et activités.

Les autres zones urbanisées répertoriées constituent le tissu succédant aux centres anciens et pouvant aller de l'habitat collectif au pavillonnaire diffus et aux zones industrielles. Ce tissu urbain est donc plus ou moins lâche et comporte des espaces non construits.

2. LES ENJEUX REPERTORIES

Sur la commune de LVALETTE, les principaux enjeux soumis à l'aléa inondation sont constitués par :

- l'agriculture ;
- les infrastructures routières ;

La zone inondable de la Sausse occupe quasiment tout le fond de vallée, soumis à des aléas inondation faible à modéré, voire très localement fort ; le secteur agricole est principalement touché avec des prairies et cultures.

La voie communale dite de « Borde Basse », les routes départementales N°59 et 59e sont touchées par les inondations. Les enjeux sont limités pour les RD59 et RD59e car il s'agit de routes desservant les différents hameaux de la commune de LVALETTE qui sont doublées par d'autres voiries (RD77 et RD66). Par contre, la coupure de la voie communale dite de « Borde Basse » est plus problématique du fait qu'il s'agit du seul accès aux habitations des lieux-dits « Borde Basse » et « Pélissier ».

3. LES PROJETS FUTURS

Sur la commune de LVALETTE, aucun projet d'aménagement futur n'est concerné par le présent Plan ; le projet de P.O.S. réalisé en 2000 intégrait la zone inondable de la Sausse.